

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.01 :
PORTANT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préambule :

Le Président présente aux conseillers communautaires le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L. 2312-1. Conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales, celui-ci comprend :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la [CCPS] portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Ce rapport donne lieu au débat d'orientations budgétaires en Conseil communautaire.

En outre, l'article R5211-18-1-C. dispose :

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2312-1, R5211-18-1 et D2312-1,

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20170208-2017_01-DE

Vu le rapport d'orientation budgétaire, en annexe, présenté par le Président,

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/02/17*



Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.02 :

AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Préambule :

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Considérant que les crédits d'investissements inscrits pour l'exercice 2016 (Compte 20, 21, 23 et 26) représentaient un montant global de 1 336 577 € et que le montant total des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2017, s'élève à 32317,62 € sur les 334144,25 € représentant le quart des crédits ouverts en 2016.

Il est proposé la répartition suivante :

Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles : 18 197,67 €

- article 202 fonction 824 : élaboration PLUI et RLPI soit 18 197,67 €

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : 0 €

Chapitre 21 Immobilisations Corporelles : 14119,95 €

- article 2188 fonction 311 : matériel scénique 5700,00 €

- article 2188 fonction 413 : matériel de piscine 8419,95

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 0 €

Chapitre 27 Autres Immobilisations Financières : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2017 les dépenses d'investissement précitées.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/02/17*



Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESME**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.03 :

PORTANT MANDATEMENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD (CDG59) AFIN DE CONCLURE UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;


Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg59 en date du 10 novembre 2015 approuvant le lancement d'un contrat groupe s'assurance statutaire ;

Considérant l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, selon lequel les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de donner mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire et d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.04 :

PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 24 janvier 2017 relatif à la création d'un poste d'Ingénieur Territorial ;

Considérant le départ du chef de pôle Environnement et Gestion de l'Espace qui occupait un poste d'Attaché Territorial et le recrutement d'un Ingénieur territorial pour la remplacer à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant les évolutions des besoins et la réorganisation des services de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Après en avoir délibéré par 33 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil communautaire décide d'ouvrir un poste d'Ingénieur Territorial à compter du 1er mars 2017 pour occuper les fonctions de chef de pôle Environnement et Gestion de l'Espace ;

Le tableau des effectifs joint à la présente délibération est modifié en conséquence.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.05 :

PORTANT DELEGATION DE LA COMPETENCE TOURISME A L'OFFICE DU TOURISME DU CAMBRESIS ET APPROBATION DE LA CONVENTION AD HOC

Rappel :

Par la délibération n°2016.62, la Communauté de communes du Pays Solesmois a pris la compétence obligatoire « *tourisme* ».

Celle-ci fait partie du bloc de compétences, prévu à l'article L5214-16-I-2°, « *actions de développement économique prévues à l'article L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ».

Le transfert de cette compétence a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2016.

En outre, l'article L134-2 paragraphe 1 du code du tourisme dispose que :

« *Les communautés de communes [...] exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme [...].*»

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République

Vu le code général des collectivités territoriales dont les articles L5214-16-I, L4251-17,

Vu le code du tourisme, dont l'article L134-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 n°144/2016 portant modifications statutaires de la Communauté de communes du Pays Solesmois,

Vu la délibération n°2016.62 mise en conformité des compétences avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République de la Communauté de communes du Pays Solesmois (CCPS),

Vu la convention d'objectifs et de moyens en annexe,

Considérant que les communes du pays solesmois ne disposent pas d'office de tourisme, il est proposé de déléguer la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire à l'Office du Tourisme du Cambrésis par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de tourisme du Cambrésis et la Communauté de communes du Pays Solesmois, et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout document y afférent ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20170208-2017_05-DE

**- de déléguer la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »
à l'Office du tourisme du Cambrésis.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/02/17*



Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.06 :

PORTANT ATTRIBUTION DES AIDES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT OBTENU UN PRET D'HONNEUR AUPRES D'INITIATIVE CAMBRESIS

Préambule :

Se référant à la délibération n°2015.35 du Conseil communautaire du 3 juin 2015, à la convention signée entre la Communauté de communes du Pays Solesmois et l'association Initiative Cambrésis en date du 7 mars 2016 et après l'examen de la commission « développement économique » du 11 janvier 2017.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'octroi des subventions aux entreprises suivantes :

Entreprise/Activité	Dirigeant	Montant proposé
Reprise d'une activité de diagnostic immobilier et formation	Franck TORDOIR (société VISIODIAG à Saulzoir)	2 500 €
Création d'une entreprise spécialisée dans l'installation électrique (professionnels et collectivités)	François DHAUSSY (société FD2E à Saulzoir)	2 500 €
Création d'un salon de toilettage canin	Delphine CNOCKAERT (Le comptoir canin à Solesmes)	600 €

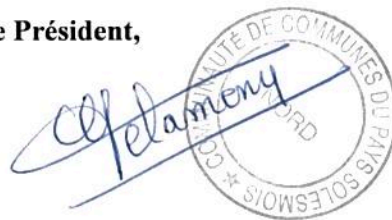
NB : Le versement de l'aide est conditionné au décaissement du Prêt d'honneur par Initiative Cambrésis et à la présentation d'un extrait K-bis.

Les crédits sont prévus au budget 2017 à l'article 6574 (fonction 90) : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17*



Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017. 07 :

AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIETE PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Préambule :

Le marché public à bons de commandes de fourniture de bacs, pièces détachées et accessoires destinés aux collectes des déchets en porte à porte et de contenant pour les apports volontaires a été passé en 2014 selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 et 77 du code des marchés publics.

Le choix de cette procédure a été fait à tort. En effet, étant donné la méconnaissance du montant maximum global, le marché aurait dû être passé selon une procédure formalisée.

Bien que le marché n'ait pas été annulé par un juge, il reste néanmoins illégal. Par conséquent la CCPS et la société PLASTIC OMNIUM ne souhaitent pas poursuivre son exécution et proposent ainsi une fin anticipée du marché par le biais d'un protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération.

La CCPS versera une indemnisation à la société PLASTIC OMNIUM. En contrepartie, celle-ci accepte la résiliation anticipée et une dernière commande de fournitures de bacs et de pièces détachées afin d'assurer la continuité du service public de collectes de déchets en porte à porte.

Le protocole d'accord transactionnel vaut renonciation à tout recours ultérieur concernant le même litige.

Vu les articles 2044 et suivants du code civil,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le protocole d'accord transactionnel relatif au marché public à bons de commandes de fourniture de bacs, pièces détachées et accessoires destinés aux collectes des déchets en porte à porte et de contenant pour les apports volontaires entre la Société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS et la Communauté de communes du Pays Solesmois, en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité, le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Société Plastic Omnium et la Communauté de communes du Pays Solesmois.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17*



Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.08 :

PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A L'ASSOCIATION HOUDAIN LES BAVAY TRIATHLON

Préambule :

Depuis de nombreuses années, la Piscine Intercommunale met à disposition ses locaux aux associations (Water-Polo, Aquagym, Pays Solesmois Palmes...).

Le Club d'Houdain les Bavay Triathlon, représenté par Monsieur Gérard WYART, a sollicité les services de la Communauté de Communes afin de bénéficier des infrastructures de la Piscine Intercommunale.

L'Association compte aujourd'hui une vingtaine d'adhérents. Elle participe à des compétitions régionales et nationales. Elle fera également la promotion du territoire solesmois (logo de la CCPS sur affiches, site internet, ...).

Vu la Convention de Mise à Disposition de la Piscine Intercommunale à l'Association HOUDAIN LES BAVAY TRIATHLON, en annexe,

Considérant qu'il est important pour la Communauté de communes du Pays Solesmois de soutenir et de valoriser ces activités sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le club d'Houdain les Bavay Triathlon à utiliser la Piscine Intercommunale du Pays Solesmois ;

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17



Le Président,

Georges FLAMENGT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017. 09 :

PORTANT RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU NORD DANS LE CADRE DU FONDS LEA

Préambule :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la CAF du Nord a décidé de créer une aide aux gestionnaires de type Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) auquel la Communauté de communes du Pays Solesmois adhère par le biais d'une convention depuis le 21 novembre 2012 par délibération n°2012.069.

○ **Ce dispositif a pour objectifs de :**

- proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources,
- réaffirmer le soutien de la CAF du Nord aux gestionnaires ALSH.

○ **Montant des aides sur fonds propres de la CAF du Nord :**

Quotient Familial	Montant maximal de la participation familiale	Participation fixe de la CAF du Nord pour le gestionnaire
De 0 à 369 €	0,25 €/heure	0,50 €/heure
De 370 à 499 €	0,45 €/heure	0,30 €/heure
De 500 à 700 €	0,60 €/heure	0,15 €/heure

M. Julien PLICHON, technicien auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement LEA avec la CAF du Nord ainsi que tout document y afférent,
- d'autoriser le Président à communiquer à la CAF du Nord toute modification intervenant sur la présente délibération,
- d'autoriser le Président à appliquer le barème des participations Familiales sur l'ensemble des périodes extrascolaire de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17

Georges Flamengt

Le Président,

Georges FLAMENGT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.10 :

PORTANT RENOUVELLEMENT DU LABEL LALP AVEC LA CAF DU NORD

Préambule :

Par la délibération n°2013.62 du 26 juin 2013, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de la gestion publique d'un Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) sur le territoire pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

La labellisation de cette structure illustre la reconnaissance par la CAF du nord de projets :

- spécifiques, particulièrement adaptés à une tranche d'âge ;
- accompagnés par une équipe renforcée en terme de qualification ;
- qui favorisent la démarche de gestion de projet et le travail partenarial en réseau.

Le label étant arrivé à échéance le 31 décembre 2016, la CAF du Nord propose son renouvellement, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

M. Julien PLICHON, technicien auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de renouvellement auprès de la CAF du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/02/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017. 11 :

PORTANT DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PSO (PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE) AVEC LA CAF DU NORD

Préambule :

Les activités du secteur « Enfance - Jeunesse » de la Communauté de Communes du Pays Solesmois bénéficient d'une aide de la CAF du Nord sous forme de Prestation de Service Ordinaire, dite PSO.

Cette convention d'objectifs et de financement arrive à échéance au 31 décembre 2016 et doit être renouvelée pour 4 ans dans les mêmes conditions de contractualisation.

À titre indicatif, pour l'année 2016 le montant de la prestation attribuée est de 0,53 € par heure enfant réalisée soit environ 48 000 €.

M. Julien PLICHON, technicien auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de renouvellement auprès de la CAF du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/02/17



Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.12 :

PORTANT DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT REGISSANT LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) AVEC LA CAF DU NORD

Préambule :

La Communauté de Communes du Pays Solesmois est signataire d'une convention avec la CAF du Nord permettant de bénéficier d'une « Prestation de Service Unique » (PSU) pour l'équipement d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Cette convention d'objectifs et de financement étant arrivée à échéance le 31 décembre 2016, la CAF du Nord propose son renouvellement, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

Cette demande de renouvellement prend en considération la nouvelle réglementation relative à la PSU pour l'équipement multi-accueil itinérant.

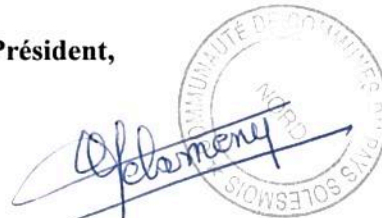
M. Julien PLICHON, technicien auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de renouvellement auprès de la CAF du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/02/17*



Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.13 :

PORTANT APPROBATION DU PROCESSUS POUR LA CREATION D'UNE MAISON INTERCOMMUNALE DES SERVICES A LA POPULATION

Préambule :

Par la délibération du 22 juin 2016, le Conseil communautaire a validé la démarche expérimentale pour la transformation du pôle des services à la personne vers une structure de type « centre social » dans le cadre du dispositif Fonds d'initiatives locales avec la CAF du nord.

Afin d'éviter les mauvaises considérations et notamment de symboliser une image fautive des missions et actions proposées à la population, il est conseillé une dénomination plus générique de type « maison intercommunale des services à la population » pour le nouvel équipement.

À ce jour, afin d'envisager une organisation efficace et efficiente au sein de la « maison intercommunale des services à la population », il est proposé au conseil communautaire de valider les grandes étapes du projet, à savoir :

- **L'élaboration d'un projet social de territoire**
- **La réalisation d'un diagnostic partagé**

➤ *1^{ère} phase en juin 2017 : Organisation de tables rondes avec les élus du territoire*

L'objectif est d'identifier la place de la maison intercommunale des services à la population dans la politique d'action sociale conduite sur le territoire.

Une note de cadrage définira la ligne directrice pour l'élaboration du projet social.

➤ *2^{ème} phase de mars à juillet 2017 : Avec les partenaires du territoire*

Le premier objectif est de recueillir les attentes, les besoins des partenaires institutionnels. Des rencontres avec l'ensemble des maires des communes du territoire, des chefs d'établissements scolaires, et avec un grand nombre de Présidents d'associations seront menées (entretiens et questionnaires).

Le deuxième objectif est de mettre en réseau les partenaires afin de mobiliser les habitants et de définir un plan d'actions avec les partenaires afin d'organiser un événement convivial sur chacune des communes du territoire et faire se rassembler le plus grand nombre d'habitants.

➤ *3^{ème} phase de septembre à décembre 2017 : Rencontres avec les habitants*

Un événement convivial (exemple : fête du jeu) sera programmé sur chaque commune. Des outils d'aide à la parole (photo langage, technique des post-it) seront utilisés.

- **La restitution publique avec l'ensemble des acteurs impliqués (en décembre 2017)**
- **L'organisation d'une consultation populaire afin de déterminer le nom de la structure :**

➤ *1^{ère} phase de mars à mai 2017 : l'ensemble des habitants propose un ou plusieurs noms*

Chacune et chacun peut exprimer sa préférence, en remplissant des bulletins diffusés largement dans les mairies ou par internet.

➤ *2^{ème} phase de juin à août 2017 : les usagers des services choisissent plusieurs noms*

➤ *3^{ème} phase en septembre 2017 : le conseil communautaire valide le nom de la nouvelle structure*

- **Le démarrage des ateliers de vie quotidienne (à partir de septembre 2017)**

- **La nouvelle organisation du travail (à partir de mars 2017)**

○ *La fonction accueil et secrétariat générale, véritable fil rouge dans l'organisation du travail*

Les objectifs du projet visent à créer du lien social avec la participation des professionnels et des habitants.

Les relations ne sont pas hiérarchisées, dans le but que tout se construise en commun.

L'appropriation du projet par les usagers implique un travail sur les valeurs : autonomie, solidarité, « construction dialoguée », concertation.

Pour y parvenir, les professionnels doivent privilégier les temps d'échanges et d'animation auprès des usagers et par conséquent déléguer les tâches administratives à la fonction accueil et secrétariat générale.

○ *Accompagner le changement de missions*

Afin d'optimiser les services, une nouvelle répartition des missions est proposée :

- **La fonction direction**, garant du projet social et de sa mise en œuvre, est confiée à Sébastien MICHEL ; la fonction se concentre sur le fait d'impulser un management participatif et une dynamique de projet, d'animer et d'encadrer une équipe.

- **La fonction coordination jeunesse**, pour la gestion des ALSH et du LALP, est confiée à Johan HOLLEVILLE.

- **La fonction responsable accueil et secrétariat générale**, pour la gestion des tâches administratives de l'ensemble des services est confiée à Jacqueline THUILLEZ.

○ *Un recrutement maîtrisé*

- Un (e) animateur (trice) polyvalent en contrat d'avenir à partir du 1 mars 2017

- Un(e) assistant(e) administratif(ive), chargé(e) d'accueil en contrat 20 heures par semaine de type CAE, CUI à partir du 1 mars 2017

- Un(e) référent(e) famille à temps plein à partir du 1 janvier 2018

Considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire

Considérant qu'un agrément ouvre droit à l'obtention de la prestation de service « animation globale et coordination » et à la prestation « animation collective familles » de la CAF du Nord

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 33 voix « pour » et une abstention d'approuver le processus pour la création d'une maison intercommunale des services à la population et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/02/17



Le Président,



Georges FLAMENGT